



## Dossier d'inscription Argent de poche

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) :  M  F

Date de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Photo d'identité  
Obligatoire

**SITUATION** (cochez) :

Lycéen(ne)

Autre. Précisez :

**Selon le nombre d'inscriptions, la Municipalité se réserve le droit de diminuer le nombre de demi-journées par personne, voire de modifier le planning avec votre accord. De plus, si le nombre d'inscriptions est trop important sur l'ensemble de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.**

### Pièces obligatoires à joindre

- Photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Relevé d'identité bancaire
- Autorisation parentale

# CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif

## « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 de 8h30 à 12h00 comprenant une pause d'une demi-heure.
- J'indique toutes les matinées pour lesquelles je suis disponible, et la commune m'indiquera les journées retenues.

Concernant la réalisation du chantier

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile)
- Étant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront, a minima, être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier et sera versée par virement bancaire au nom du participant.

Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur.

- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du participant

Avec la mention « Lu et approuvé »

## AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire, Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon fils/ma fille :

Nom :

Prénom :

Domicilie(e) à

A participer à l'opération « Argent de poche »

De plus, j'autorise : Mon fils/ma fille à rentrer seul (e) après l'animation

L'équipe encadrante à prendre des photos lors des chantiers pour sa communication (presse, journal communal, site internet).

Fait à \_\_\_\_\_, le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

